

## **COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES**

1181st meeting of the Council

- Foreign Affairs -

Brussels, 27-28 June 1987

President: Mr. Leo TINDEMANS  
Minister of Foreign Affairs  
Kingdom of Belgium

An official press release was unavailable. This meeting was a special conclave of the Council to prepare the European Council's deliberations on the Commission's communication 'The Single Act: A new frontier for Europe,' COM(87) 100. Both the communication and the conclusions of the European Council of 29-30 June 1987 can be consulted on AEI-EU.

Number, place and date of meeting	Subject	President	Commission	Main items of business
1180th Luxembourg 24, 25 and 30 June	Transport	Mr De Croo	Mr Clinton Davis Mr Sutherland	Uruguay Round: tropical products <sup>16</sup> Preparations for Unctad VII <sup>17</sup> Credit insurance and suretyship — adoption <sup>11</sup> Legal expenses insurance — adoption <sup>11</sup> Air transport <sup>4</sup>
1181st Brussels 27 and 28 June	General affairs	Mr Tindemans	Mr Delors	Preparations for European Council <sup>12</sup>
1182nd Brussels 30 June	Agriculture	Mr De Keersmaecker	Mr Andriessen	Agricultural prices and related measures (1987/88) <sup>10</sup>

- <sup>1</sup> Steel.
- <sup>2</sup> Energy.
- <sup>3</sup> Financing Community activities.
- <sup>4</sup> Transport.
- <sup>5</sup> Environment and consumers.
- <sup>6</sup> Internal market and industrial affairs.
- <sup>7</sup> Customs union and indirect taxation.
- <sup>8</sup> Telecommunications, information technology and innovation.
- <sup>9</sup> Agriculture.
- <sup>10</sup> Point 1.3.1 *et seq.*
- <sup>11</sup> Financial institutions and company law.
- <sup>12</sup> European policy and relations between the institutions.
- <sup>13</sup> Point 3.5.1.
- <sup>14</sup> Point 3.6.1.
- <sup>15</sup> Relations with industrialized countries.
- <sup>16</sup> New multilateral trade negotiations.
- <sup>17</sup> Development.

## Commission

### Activities

2.4.22. The Commission President, Mr Delors, attended the Western Economic Summit in Venice (→ point 1.2.1 *et seq.*).

Mr Delors and Mr Natali represented the Commission at the European Council in Brussels on 29 and 30 June (→ point 1.1.1 *et seq.*).

On 24 June the Commission met with Mr Ellemann-Jensen, the Danish Foreign Minister, who is to take over the Council Presidency on 1 July, for a wide-ranging discussion of priorities for the second half of the year.

### Decisions, communications and proposals

2.4.23. The Commission approved its Green Paper on telecommunications, the main aim of which is to initiate a wide-ranging debate among all concerned on the structure and future organization of telecommunications (→ point 1.4.1).

In response to the request made by the Council on 9 March the Commission approved a factual report describing the financial impact on Spain and Portugal of the programme for disposing of butter stocks.

The Commission adopted a series of social measures for the steel industry for 1987. These will supplement the ECSC's tra-

Bruxelles, le 29 Juin 1987

NOTE BIO (87) 179 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

433

-----  
*Foreign Ministers, Council*

RENDEZ-VOUS DE MIDI  
-----

Alors que s'ouvre le Conseil Européen de Bruxelles, nous avons  
indiqué que:

- après le "conclave" du week-end des Ministres des Affaires  
étrangères, la Commission est plus convaincue que jamais que,  
sans orientations à moyen terme, il est impossible de résoudre  
les problèmes à court terme de la Communauté; si ces orientations  
sont dégagées par le Conseil Européen, la Commission a pris des  
dispositions pour que des Conseils spécialisés puissent adopter  
les décisions appropriées dès cette semaine;

- le "paquet" de la Commission ne constitue pas un préalable,  
mais en vérité une condition pour que le Grand Marché sans  
frontières et l'Acte Unique puissent porter tous leurs fruits;

- l'adaptation de la PAC aux nouvelles données de l'agriculture  
mondiale est actuellement en cours; ainsi, le budget agricole de  
la Communauté n'est cette année que de l'ordre de 26 milliards  
d'écus, alors qu'il aurait été de quelque 31 milliards si  
d'importantes réformes de la PAC n'avaient pas déjà été  
entreprises; il faut poursuivre ce mouvement;

- en matière agricole, précisément, la Commission maintient  
l'ensemble de ses propositions qui sont actuellement sur la table  
du Conseil; elles constituent d'ailleurs la seule solution  
globale qui ait été présentée jusqu'à présent;

- l'approche de la Commission a été reconnue par tous comme  
cohérente et complète; personne n'a proposé actuellement d'autre  
scénario pour faire face aux problèmes de la Communauté.

A suivre,

Amitiés,

*GA*  
G. Anoull

Luxembourg, le 22 juin 1987

NOTE BIO (87) 179, suite 1, AUX BUREAUX NATIONAUX  
CO AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE


REUNION DU CONSEIL AFFAIRES GENERALES

Exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission  
("Comitologie").

A la veille de l'entrée en vigueur de l'Acte Unique, le 1er juillet 1987,  
le Conseil de Ministres est parvenu aujourd'hui à un accord sur  
le renforcement des pouvoirs d'exécution de la Commission pour  
l'application de la mise en oeuvre des décisions du Conseil.

La Commission est en effet appelée à prendre chaque année des centaines  
de mesures d'exécution en fonction des pouvoirs qui lui délègue le  
Conseil dans les domaines les plus variés: gestion de la PAC,  
marché intérieur, politique commerciale, mesures de sauvegarde, etc.  
Cette activité de la Commission est de plus en plus décisive  
alors que progresse la réalisation du "Grand Marché sans frontières" et  
les décisions de la Commission sont attendues impatiemment par les  
agents économiques qui tendent leurs efforts vers "l'objectif '92".  
L'accord intervenu aujourd'hui au Conseil permet de rationaliser et  
de clarifier les pouvoirs d'exécution de la Commission. Selon les cas,  
ils s'exerceront en vertu de quelques types précis de délégation de  
pouvoirs:

- ou la Commission exécute seule sous sa propre responsabilité;
- ou la Commission prend sa décision après avoir recueilli l'avis d'un  
Comité consultatif composé de représentants des Etats membres et  
de la Commission présidé par le représentant de la Commission (ce qui sera généra-  
lement le cas pour le marché intérieur )
- ou la Commission arrête sa décision avec l'assistance d'un Comité de gestion  
(pour la PAC) ou de réglementation, composé et  
présidé comme indiqué ci-dessus en cas de désaccord sur :

 d. Anoull  
Amittas,

politique commerciale commune •

de surveillance que prend la Commission, notamment dans le domaine de la  
En outre, le Conseil a prévu des procédures particulières pour les mesures

la décision.

Les mesures proposées par la Commission, le problème en cause peut être  
porté devant le Conseil auquel il appartient en principe de prendre

Bruxelles, le 29 Juin 1987.

BIO(87)179 (suite 1 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

---

Rendez-vous de midi - 29 Juin 1987 :

---

(F. LE BAIL)

Etats-Unis : négociations sur les pâtes :

---

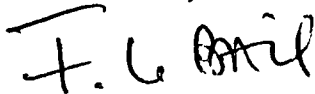
Nous avons informé la presse que le dernier round de négociations entre les experts de la Commission et des Etats-Unis sur le problème des pâtes s'était terminé tôt samedi matin sans qu'un accord ait été conclu. Il s'agit d'un différend qui oppose la Communauté et les Etats-Unis depuis plusieurs années, les Etats-Unis contestant la légalité des restitutions communautaires pour ce produit. Dans le cadre de l'accord "agrumes" du 10 août 1986, la Communauté et les Etats-Unis s'étaient mis d'accord pour tenter de trouver une solution à ce différend soit pour le 1er juillet 1987 soit pour la date à laquelle le Congrès américain passerait sa législation sur l'accord "agrumes" (ceci devrait intervenir soit dans le courant du mois de juillet soit plus tard) la date la plus tardive entrant en ligne de compte. Quelques progrès ont été réalisés, mais les questions essentielles, en particulier le montant de la réduction de la restitution, restent à résoudre. Nous avons rappelé que cette négociation ne pouvait en aucun cas remettre en cause les principes de la politique agricole commune ni préjuger de l'attitude que la Communauté adoptera sur le problème des restitutions dans le cadre de l'Uruguay Round. Nous avons indiqué que les deux négociateurs devraient rentrer à nouveau en contact prochainement.

Matériel diffusé :

---

- IP 259 - signature du nouveau protocole d'application de l'accord de pêche avec la Guinée-Bissau
- IP 260 - plus de huit millions d'Ecu d'aides sur base de l'art. 56 du Traité CECA
- Mémo 74 - avion civil (conseil transport - le 30/6/87)

Amitiés,



F. LE BAIL.